

AIEST

Bulletin



MATTHEW D. LOEB



LETTRE DU PRÉSIDENT

NUMÉRO 643
PREMIER TRIMESTRE-2014



Avancer, apporter des changements positifs

Alors que nous sortons de ce dur hiver 2014 et que nous attendons avec impatience des températures plus chaudes, il est temps de se lever et de s'attaquer aux conflits à venir.

@matthewloeb

Ces dernières années, par la force des choses, nous avons concentré nos efforts dans la participation au processus électoral en faisant campagne avec des candidats favorables aux travailleurs et en supportant des lois garantissant de meilleures conditions pour les familles de travailleurs. Le cycle des élections de 2014 nous interpellera à nouveau et nous devons nous lever et nous faire entendre. Bien que ces efforts soient toujours au centre de nos préoccupations, nous ne pouvons passer sous silence la nécessité d'être également actifs dans nos communautés pour protéger nos intérêts.

Depuis la lointaine grève des *Newsboys*, de 1899, qui avait forcé les éditeurs de journaux de New York, William Randolph Hearst et Joseph Pulitzer à offrir des salaires décentes aux enfants qui faisaient partie de leur main d'œuvre, l'activisme communautaire a toujours joué un rôle prépondérant dans l'avancement de la

cause des travailleurs syndiqués. Le président Obama a déjà été un organisateur communautaire à Chicago. Martin Luther King Jr. a travaillé sans relâche dans les villes et les villages à travers le pays pour faire avancer la cause des droits civils. Au Canada, Nellie McLung s'est battue, avec quatre autres femmes, pour faire reconnaître les femmes en tant que « personne » aux yeux de la loi, leur accordant ainsi le droit de vote. Et l'ancien chef du NPD, Jack Layton, dans une lettre ouverte aux Canadiens disait : « Mes amis, l'amour est meilleur que la colère, l'espoir est meilleur que la peur, l'optimisme est meilleur que le désespoir. Soyons amoureux, pleins d'espoir et optimistes. Et alors nous changerons le monde ». Nous avons réalisé bien des progrès aux États-Unis et au Canada grâce aux efforts consentis à la base. La voix unie du peuple peut exercer une influence considérable sur la politique et l'exercice du pouvoir.

Plusieurs routes mènent à l'activisme, le meilleur point de départ se trouve peut-être dans ces endroits que nous connaissons bien. Dans la plupart des lieux de culte, des groupes communautaires poursuivent des objectifs pour leur propre communauté et participent localement au sein d'organisations nationales. Des organismes comme Habitat for Humanity, La Croix rouge, Make-A-Wish Foundation (plus près de nous Rêves d'enfants ou Centraide) et bien d'autres travaillent à améliorer la vie des gens dans le besoin. Les bibliothèques locales commanditent aussi des programmes de bienfaisance tout comme les œuvres de charité locales et nationales. Ce sont seulement quelques-unes des organisations et des institutions présentes dans votre localité qui apprécient toute l'aide que vous pouvez leur apporter.

Un de nos atouts, c'est de pouvoir agir à la base de ces programmes en faisant la promotion du syndicalisme. Voilà une énorme contri-

buton que nous pouvons tous faire. Notre objectif est simple : mener par l'exemple. La perception négative et mal orientée du public à l'égard du mouvement syndical est l'un des plus grands défis que nous devons relever actuellement. Si chacun de nous travaille dans sa communauté pour faire avancer les objectifs de nos sections locales, nous offrons alors ce que nous avons de meilleur, nous apprenons à connaître nos voisins et les responsables des communautés locales et nous nous assurons qu'une seule voix devient celle de plusieurs. Le portrait du monde du travail, c'est le portrait des amis, des voisins, des familles, des confrères et de tous ceux qui travaillent pour gagner leur vie.

Allons donc de l'avant et participons là où nous le pouvons dans nos communautés. Comme notre grand syndicat, nos pays dans lesquels nous vivons sont la somme de toutes les parties et c'est souvent tout près de chez nous que nous pouvons apporter un changement positif.

AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'AIEST tiendra sa réunion régulière du milieu de l'été au Westin Seattle, 1900 Fifth Avenue, Seattle, WA 98101, à partir de 10 h le lundi 4 août jusqu'au vendredi 8 août 2014. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions ■ Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions doivent faire leurs réservations au Westin Seattle en appelant directement au numéro (206) 728-1000 ■ Le tarif de chambre d'invités pour l'AIEST est de 209 \$ US plus les taxes applicables pour les chambres en occupation simple ou double. Pour obtenir ce tarif privilégié, vous devez identifier votre affiliation à l'AIEST ■ La date limite pour réserver est fixée au 3 juillet 2014 ■ La rencontre des employés de scène se tiendra au Westin Seattle, le dimanche 3 août 2014 à 9 h dans la salle Fifth Avenue. Les représentants des techniciens de scène, des habilleurs et des sections locales mixtes sont les bienvenus.

WWW.IAISTE.NET



Sources mixtes
Groupe de produits bois de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-0985
© 1996 Forest Stewardship Council



MESSAGE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL

Nouveau look du Bulletin

Au fil des ans, un nombre important de changements ont été apportés au contenu et à la présentation du Bulletin officiel. Que ce soit l'ajout progressif de la couleur et d'éléments graphiques ou l'addition de nouveaux départements, ces changements ont toujours été motivés par le désir d'offrir aux membres une publication plus relevée et plus intéressante.

Suite aux commentaires que nous recevons de vous tous, membres de cette grande Alliance, nous constatons que nos efforts sont reconnus et appréciés. Ce sont ces commentaires positifs qui nous ont incité réviser l'ensemble de la présentation graphique et visuelle du Bulletin en cherchant des façons de l'améliorer. Le résultat est maintenant devant vous, dans les pages de ce numéro.

L'origine du Bulletin officiel remonte à la 22^e Convention internationale, tenue à Chicago, en Illinois, en 1915. Lors de cette Convention, les délégués ont approuvé une recommandation du président international Charles C. Shay pour commencer à publier un magazine mensuel « axé, en général, sur des sujets d'intérêt concernant le mouvement des travailleurs et, en particulier, sur des nouvelles de notre organisation internationale », un magazine qui serait livré à chacune des sections locales et qui serait lu lors des assemblées des membres.

À partir de ce moment, et jusqu'à la 38^e Convention internationale (qui par coïncidence a aussi eu lieu à Chicago, Illinois), le Bulletin a été publié de façon très irrégulière et ses parutions étaient soit mensuelles, hebdomadaires ou bimensuelles et parfois il n'était pas publié pendant de longues périodes. À la 38^e Convention, les membres ont reconnu l'importance d'avoir une façon de communiquer régulièrement et ils ont appuyé le président international Richard F. Walsh dans sa proposition de publier le « Bulletin général » tous les trimestres et d'en faire parvenir une copie à chaque membre plutôt qu'aux seules sections locales.

Depuis ce temps, le « Bulletin », comme il est souvent appelé, a continué d'être publié tous les trimestres, ce qui permet à l'Internationale de communiquer avec ses sections locales et avec ses membres individuellement. Elle offre aux membres l'opportunité d'obtenir non seulement de l'information sur leur propre métier, mais aussi

de constater par eux-mêmes la grande diversité dans nos rangs et le large éventail des tâches accomplies.

Dans ce Bulletin « nouveau et amélioré » vous découvrirez un certain nombre de changements. Nous avons profilé clairement chacun des départements avec les différents métiers qui s'y rattachent et nous avons utilisé des motifs de couleur et un graphisme plus appuyés tout en recherchant un look qui se rapproche davantage de la présentation et du style d'un magazine. Deux nouvelles sections appelées « Activist Corner » (le coin de l'activiste) et « Member spotlight » (Plein feu sur nos membres) ont été introduites et nous vous encourageons à proposer du contenu pour les prochaines parutions. Enfin, nous avons révisé le répertoire des sections locales en séparant les sections locales du Canada de celles des États-Unis et nous avons répertorié les départements spéciaux des sections locales dans la province ou l'état d'origine plutôt que dans une partie séparée à la fin du répertoire.

Je remercie spécialement la directrice des communications Emily Tao et l'assistante à l'édition MaryAnn Kelly pour leur aide dans la création de notre nouvelle présentation. J'espère que vous l'aimerez.

DOCUMENTS 2014

Nous avons commencé, vers la fin du mois novembre, à acheminer aux sections locales les cartes de membre et les documents pour l'année 2014. Les documents ont été envoyés aux sections locales qui ont fait parvenir leur rapport pour le troisième trimestre de 2013 et qui ont acheté le nombre requis de timbres per capita. Tout au long du mois de décembre, nous avons continué de faire parvenir la documentation aux sections locales à mesure qu'elles se conformaient aux exigences mentionnées plus haut. Si vous n'avez pas encore reçu les documents pour l'année 2014 nous vous invitons à contacter le bureau général pour déterminer ce qui reste à faire pour être en règle.

Les vice-présidents internationaux John M. Lewis et Damian Petti, la déléguée au CTC Kelly Moon, l'assistant du président Sean McGuire, les représentants internationaux Julia Neville, Barny Haines et Peter DaPrato, la directrice des opérations du Bureau canadien Krista Hurdon, le représentant du District 11 Rob Shea, de la section locale 411, le représentant du District 12 Dean Schatz, de la section locale 295 et le conseiller juridique canadien Ernie Schirru ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les derniers développements au Canada depuis la dernière rencontre de juillet 2013, à Boston.

Le vice-président Lewis a expliqué que le Bureau canadien était très occupé depuis la Convention internationale et que les représentants et les employés de bureau travaillent à plein régime. Il a mentionné que le Bureau canadien cherche continuellement à améliorer ses services pour les sections locales et les membres. Le Bureau cherche aussi à maximiser l'utilisation des réseaux sociaux avec ses membres et ses alliés de l'organisation du travail afin de s'engager à fond dans l'activisme politique. Le vice-président Lewis a aussi expliqué que le Bureau canadien continue d'offrir des conseils, de l'assistance et du leadership aux sections locales et à leurs membres. Il offre aussi de l'aide lors des négociations collectives cela, dans un contexte politique canadien qui devient de plus en plus hostile envers les travailleurs syndiqués en général.

Section locale 58 – Toronto – scène

Le vice-président Lewis a indiqué que, le 8 août 2013, à peine quelques heures avant la levée des lignes de piquetage, la section locale 58 a obtenu une offre de règlement de la part de la corporation du Massey Hall et du Roy Thompson Hall, évitant ainsi de peu le déclenchement d'une grève. La section locale négociait avec la corporation afin de renouveler les ententes collectives de ces deux salles (plus de 2,500 places chacune) depuis le 16 mai 2013 – soit deux semaines avant l'expiration des ententes.

CHÈQUES PERSONNELS

Afin d'éviter de retarder la procédure d'acceptation des membres, je rappelle aux sections locales qu'elles doivent s'assurer que tous les paiements de frais d'inscription et de per capita envoyés à l'Internationale soient tirés du compte de banque de la section locale et être faits au nom de "I.A.T.S.E.". L'Internationale n'accepte pas les chèques personnels soumis par les personnes qui appliquent et si nous en recevons, ils sont retournés à la section locale; ce qui retarde les procédures pour les nouvelles applications.

LE STATUT DE RETRAITÉ

Conformément à l'article quatorze, section 1A et 1B de la Constitution et des règlements de l'Internationale, la taxe per capita d'un membre retraité doit être réduite à \$4.50 par trimestre. Les membres retraités ont le droit de prendre la parole lors des assemblées des sections locales mais ils n'ont pas droit de vote. Ils ne sont pas non plus éligibles aux postes d'officiers de la section locale. Ils peuvent toutefois servir comme délégués. Les détenteurs de cartes en or doivent être considérés comme des membres à vie et être exemptés de tout paiement de taxe per capita envers l'Internationale.

Les négociations ont été difficiles et il y a eu une conciliation par la suite annulée, à la demande de l'employeur. La section locale a ensuite demandé et obtenu du président Loeb l'autorisation de faire la grève. Les négociations ont alors commencé à bouger et une entente est intervenue tout juste avant le déclenchement de la grève; elle maintient des termes et des conditions importantes et elle inclue une augmentation de salaire de 2 % pour chacune des deux années du contrat.

Section locale 63 – Winnipeg – mixte

En décembre 2012, la section locale 63 a constaté l'impasse dans ses négociations avec la Manitoba Centennial Centre Corporation (MCCC) (une salle de 2,305 places). La section locale a alors demandé de l'aide et le représentant Haines a été assigné pour entamer les échanges. Les parties sont retournées à la table et elles ont négocié pendant six autres mois. Finalement, une entente est intervenue le 6 juin 2013. Les points saillants de ce nouveau contrat de cinq ans incluent des augmentations de 2,75 % pour chacune des années de l'entente, des mesures améliorées visant les aidants naturels, l'introduction d'un crédit pour les chaussures de sécurité, des congés parentaux pouvant atteindre jusqu'à cinq journées par année de même que plusieurs améliorations pour programme de soins de santé, incluant des soins dentaires, des soins de la vue, des médicaments prescrits et un compte d'indemnisation. La nouvelle entente avec le MCCC a été acceptée à l'unanimité par les membres de la section locale, le 27 juin.

Section locale 105 – London / St. Thomas – Sarnia – Mixte

Un arrêt de travail de la section locale 105 a été évité au Grand Théâtre grâce à une entente entre les parties. Après avoir déclaré des surplus pour une treizième année d'affilée, le théâtre insistait quand même pour geler les salaires pendant au moins deux ans et demandait de réduire des conditions de travail depuis longtemps acquises par la section locale. Quand les négociations sont tombées au point mort, la section locale a demandé la conciliation pour être en mesure de déclencher une grève juste avant la saison des Fêtes, qui est la période la plus occupée et la plus profitable de l'année dans ce théâtre. Le théâtre a saisi la stratégie de la section locale et la direction a tenté, sans succès, de retarder le processus de conciliation.

Face à cette situation, le théâtre a du réviser ses positions et une entente est intervenue. Elle a ensuite été acceptée majoritairement par les membres, le 18 novembre 2013. L'entente de cinq ans inclue une augmentation de salaire de 9 % pour la durée du contrat, une augmentation de 1 % des contributions aux soins de santé pour la cinquième année de l'entente, la participation à la Fiducie pour la formation avec des contributions annuelles de 1000 \$ commençant dans la troisième année du contrat et d'autres améliorations diverses comme une plus grande juridiction accordée aux machinistes.

Le vice-président Lewis a expliqué que cet accord avait quand même un goût amer, car le confrère John Brady, membre de longue date et président de la section locale, est décédé des suites d'un cancer au cours des négociations.

Section locale 212 – Calgary – Scène

Le vice-président Petti, qui est aussi le président de la section locale 212, a présenté un rapport sur les récentes démolées de la section locale avec une production appelée « Redemption » (par la suite renommée « Forsaken ») qui est un film indépendant en co-production avec un budget de l'ordre de \$17 millions et mettant en vedette le duo père et fils de Donald et Kiefer Sutherland de même que l'actrice Demi Moore. Plusieurs agences avaient approuvé le projet pour du financement, mais il semble qu'en juillet 2013, la décision a été prise de démarrer la production malgré le fait qu'il manquait encore plusieurs millions de dollars pour compléter le financement. Le vice-président Petti a expliqué que, lorsque la section locale a analysé les risques de défaut de paiement, cette production faisait mauvaise figure et il a été décidé d'exiger un dépôt de

160 000 \$ de même qu'une lettre de garantie de la part d'au moins une des entités de la production.

Même si la production a pu signer des ententes avec chacun des syndicats, elle a été lente à se conformer aux exigences et il est devenu par la suite évident qu'il y avait un problème de liquidités. Après un arrêt de travail spontané, le 2 août 2013, la production a versé la caution demandée, mais aucun des producteurs ne voulait fournir une lettre de garantie. Pendant l'avant-dernière semaine de tournage, l'un des producteurs a signifié aux syndicats qu'ils devaient remettre l'argent de la caution s'ils voulaient que la compagnie effectue le paiement des salaires. La compagnie a ensuite demandé aux employés de continuer à travailler, malgré le manque de fonds. Le département des décors de la section locale 212 a prévenu le syndicat et il a bien agi en refusant une offre d'argent comptant, car ce geste aurait certainement compromis le pouvoir de la section locale de représenter ses membres.

Le vice-président Petti a expliqué que ce problème de paiement a obligé la section locale à déposer une plainte pour « pratique déloyale de travail » contre tous ces producteurs devant le Bureau des relations de travail de l'Alberta. La section a aussi tenté, avec la Guilde des directeurs du Canada de l'Alberta, de faire reconnaître les producteurs comme étant conjointement un seul et unique employeur. Toutefois l'Association des producteurs de médias du Canada a soutenu que cette démarche tentait de percer « l'étanchéité entre les corporations » et que tous ces producteurs et ces compagnies étaient nommés distinctement dans le formulaire d'application multiemployeur.

Le 29 novembre 2013, une séance de résolution a été tenue dans le but de tenter de réduire l'ampleur des litiges et de déterminer des dates d'audition. À ce jour, 460,000 \$ restent à payer à cinq syndicats et guildes et plusieurs centaines de milliers de dollars sont dus à des fournisseurs.

Le vice-président Petti a aussi présenté un rapport sur les développements dans les négociations entre la section locale 212 et une série télévisée appelée Fargo. De récents changements apportés au système de rétributions étalées pour les séries télévisées de longue durée ont généré des difficultés dans les juridictions où le langage contractuel reflète encore le contexte traditionnel des séries multisaisons qui sont produites pour les diffuseurs de réseaux. En octobre 2013, la section locale 212 a débuté des négociations avec les producteurs locaux de Fargo (une série limitée de 10 épisodes de \$32 millions produite par MGM pour FX Networks). Plutôt que de payer le tarif par épisode spécifié dans l'entente collective, le producteur local a insisté pour dire que ce n'était pas une série « unique » et qu'il devait plutôt payer les tarifs prévus pour la première année d'une série. La section locale considère plutôt cette série comme étant « unique » et qu'elle n'est pas multi-saisons par nature. Par conséquent, le tarif par épisode doit s'appliquer. Les négociations ont pris une tournure « à prendre ou à laisser » et elles se sont dirigées rapidement vers une impasse. La compagnie a aussi refusé de donner une lettre de garantie ainsi qu'une caution tant et aussi longtemps que la section locale n'accepterait pas une liste de concessions en lien avec les pénalités des pauses et des repas et le temps supplémentaire.

La section locale 212 a rejeté l'ultimatum et un arrêt de travail volontaire semblait imminent. La compagnie a été mise au courant de cette situation et, après quelques rencontres très contentieuses, le syndicat a obtenu un contrat très ferme avec d'excellentes conditions prévoyant du temps triple, des remboursements en argent non déductibles pour les déjeuners et aucune concession pour le temps effectué lors des déplacements. De même, la compagnie a fourni une caution en argent accompagnée d'une lettre de garantie. Inutile de dire que les membres étaient très satisfaits de ce dénouement.

Le vice-président Petti a aussi mentionné que la section locale 212 continue d'apporter des changements de transition à son entente de cinéma et de télévision pour réduire les risques qu'il y ait d'autres malentendus à l'avenir concernant les budgets de télévision.

Section locale 295 – Régina / Moose Jaw – mixte

Le vice-président Lewis a mentionné que le déclin de l'industrie du cinéma et de la télévision dans la province de la Saskatchewan a été difficile pour les membres de la section locale 295 ainsi que pour les finances de cette dernière, ce qui a provoqué beaucoup de départs chez les dirigeants. Le vice-président Lewis a ajouté que la section locale était confrontée, en 2013, à de difficiles négociations avec ces plus gros théâtres et qu'elle avait demandé l'aide de l'Internationale.

Grâce à cette aide, la section locale a pu renégocier ses ententes avec le Conexus Art Centre, le plus important théâtre de Régina, ainsi qu'avec Casino Regina, où la section locale représente les techniciens de scène. Le 16 octobre 2013, une nouvelle entente de trois ans a été conclue et elle prévoit une augmentation de salaire de 88 % pour les ingénieurs lors de la première année : ce montant vient corriger une injustice de longue date à propos de l'équité salariale. Une augmentation de 5,25 % est aussi prévue pour la durée de l'entente. Le contrat a été accepté à l'unanimité par les membres de la section locale 295, le 22 octobre.

La section locale a aussi renouvelé son entente avec Casino Regina pendant l'automne : un contrat de quatre ans avec des augmentations de 7 % pour la durée de la convention, qui prévoit aussi des tarifs pour ceux qui suivent une formation en vue d'opérer les consoles d'éclairage de même que l'addition d'un nouveau poste et d'une nouvelle échelle de salaire pour les greüers. Cette entente a été entérinée par les membres le 29 octobre 2013.

Enfin, malgré la disparition du programme de crédit de taxe provinciale, l'Internationale a aidé la section locale à signer des ententes avec deux productions à petit budget (approximativement \$1,5 million chacune) qui ont reçu l'approbation du programme de crédit de taxe avant qu'il ne soit aboli. L'une des ententes a été assez simple à obtenir, mais les producteurs de la seconde ont d'abord tenté de fonctionner sans entente de travail. Malgré le déclin de l'industrie, les membres ont fait preuve de solidarité et ils ont refusé de travailler à cette production tant qu'une entente avec la section locale ne serait pas signée. Cette démonstration de solidarité a permis de conclure une entente rapidement.

Section locale 300 – Saskatoon – Mixte

Le vice-président Lewis a mentionné que, le 2 avril 2013, la section locale 300 a déposé une requête en accréditation pour représenter des techniciens audio-vidéo travaillant chez Inland Audio Visual Ltd. Un vote secret a eu lieu et la boîte de scrutin a ensuite été scellée. Peu après, la section locale a déposé une plainte de « pratique déloyale de travail » contre Inland Audio et TCU Place suite à une rencontre entre les dirigeants de TCU Place et les employés de Inland audio Visual où l'employeur a prévenu ces derniers que, s'ils joignaient un syndicat, leur stabilité serait compromise, car le contrat entre TCU Place et Inland serait probablement rescindé, ce qui leur ferait perdre des heures de travail et peut être même leur emploi.

L'audition de cette plainte était prévue pour le 28 août 2013. Il a alors été décidé, avec le consentement de toutes les parties, qu'un nouveau vote serait tenu pour les techniciens en audio visuel. Les directives pour ce nouveau vote spécifiaient qu'il s'effectuait par la poste enregistrée, avec des bulletins postés le 13 septembre 2013 et retournés le 27 septembre.

Le 23 septembre 2013, la section locale 300 a déposé une autre plainte de « pratique déloyale de travail » contre Inland Audio et TCU Place après qu'un directeur de l'endroit eu réprimandé l'un des travailleurs de Inland à qui on a par la suite indiqué qu'il ne pourrait plus travailler à TCU Place. Le 17 octobre, la section locale a aussi déposé une objection concernant le déroulement du vote et le 23 octobre, elle a déposé une autre plainte de « pratique déloyale de travail » contre TCU Place suite à des discussions inappropriées entre le directeur de TCU et le président de la section locale 300.



Section locale 514 – Montréal – Techniciens du cinéma – section locale 667 – cameramen de l'Est du Canada

Le vice-président Lewis a expliqué que l'Internationale continue de travailler avec les sections locales 667 et 514 en prévision de la période ouverte prévue par la loi 32. Un certain nombre de rencontres ont eu lieu avec les représentants des sections locales 514 et 667, en compagnie d'un conseiller légal du Québec et du conseiller canadien de l'AI, Ernie Schirru. Un rapport détaillé qui présente le cadre juridique et qui suggère des recommandations a été soumis au président Loeb.

Rappelons que la loi 32 est entrée en vigueur au Québec, le 1 juillet 2009, lorsque le gouvernement provincial a voulu instaurer la stabilité au travail en établissant, entre autres choses, des secteurs de juridiction clairs dans l'industrie du cinéma et de la télévision au Québec. Auparavant, les relations de travail dans cette industrie étaient régies par la Loi sur le statut de l'artiste. La loi 32 est venue remplacer cette loi et elle a éliminé la commission qui était chargée de régler les relations de travail dans le milieu du cinéma et de la télévision. L'industrie est maintenant sous la gouverne de la loi 32 par le biais du Bureau des relations de travail.

La loi 32 a défini quatre secteurs de juridiction distincts et elle a établi des procédures légales accessibles aux parties permettant d'amender ou de contester les structures de négociation existantes et/ou de déloger des syndicats compétitifs. Le vice-président Lewis a expliqué que les paliers budgétaires de production qui servent de lignes de démarcation entre les juridictions dans cette loi pourraient aussi être contestés par les parties, si désiré. Le Bureau canadien et les sections locales 514 et 667 seront prêts à passer à l'action pendant la période ouverte prévue pour le printemps 2014.

Section locale 671 – Terre-Neuve et Labrador – cameramans – section locale 709 – Terre-Neuve et Labrador – mixte

Le vice-président Lewis a expliqué que, face aux exigences légales qui encadrent la définition d'un syndicat à Terre-Neuve et au Labrador, l'AI a octroyé des chartes à deux nouvelles sections locales dans cette province en avril 2013. Le représentant DaPrato a été assigné en tant que représentant responsable. Depuis ce temps, l'Internationale a travaillé pour mettre sur pied chacune de ces deux sections locales. Le vice-président Lewis a confirmé qu'en octobre 2013, chaque section locale s'est vue accorder l'autonomie et que leur Constitution et règlements respectifs avaient été adoptés. L'Internationale a aussi supervisé le déroulement des premières élections des dirigeants des sections locales. Tous les dirigeants de la section locale 671 ont été élus par acclamation, de même que certains dirigeants de la section locale 709. Des élections ont eu lieu le 13 décembre 2013 pour les postes de vice-président, représentant des membres et pour les fiduciaires. Tous les nouveaux dirigeants seront assermentés le 30 janvier 2014. Les sections locales nouvellement formées vont continuer de travailler étroitement avec les sections locales 667 et 849 qui détenaient auparavant la juridiction pour les cameramans et les techniciens du cinéma dans la province. L'Internationale a travaillé avec toutes les parties pour créer une entente de service qui va permettre une transition en douceur et garantir que les membres seront bien représentés. Le vice-président Lewis a indiqué qu'en 2013, quatre productions ont signé des ententes avec les nouvelles sections locales.

Section locale B-173 – Toronto/Hamilton – employés de théâtre – départements spéciaux

Le vice-président Lewis a expliqué qu'en plus du succès éclatant des récentes campagnes de syndicalisation de la section locale B-173, l'Internationale a aussi prêté main-forte à cette dernière dans deux négociations collectives.

Ainsi appuyée, la section locale a pu obtenir une entente de trois ans visant les 62 préposés à l'accueil du Sony Centre for the Performing Arts, une salle de 3000 places. Les points saillants de la nouvelle entente incluent une augmentation des salaires de 7 % répartie sur la durée du contrat et la mise en place d'une contribution de 1 % au Plan de retraite de l'Industrie du divertissement du Canada.

L'Internationale a aussi aidé la section locale à renouveler son entente avec Canada Cinema Distribution Inc. (CCDI), une compagnie qui prépare et distribue des films et des objets promotionnels et qui emploie des réviseurs qui ajoutent des bandes-annonces sur toutes les copies 35mm qui sont distribuées dans les cinémas au Canada. Il faut noter que la section locale a su résister face à toutes les propositions de réductions des conditions de travail et qu'elle a même pu aller chercher quelques améliorations modestes en ce qui a trait aux heures supplémentaires. De plus, la section

locale a accepté une clause remorque qui prévoit que si les Teamsters (un syndicat beaucoup plus gros) obtenaient des augmentations dans les négociations à venir; elles s'appliqueraient aussi à eux.

Section locale B-906 – Charlottetown – employés de théâtre – départements spéciaux

Le vice-président Lewis a expliqué que la section locale B-906 a fonctionné dans un vide syndical depuis les dix dernières années. La section locale n'adhérait pas à sa propre Constitution locale et à ses règlements, elle ne tenait pas d'assemblée pour ses membres et elle ne signait pas d'ententes collectives. Au printemps de 2013, quelques membres de la section locale étaient devenus si frustrés par cette situation qu'ils ont contacté le Congrès du travail du Canada pour s'informer des mesures à prendre pour mettre fin à l'accréditation. Heureusement, la personne qu'ils ont contactée était familière avec l'AI et elle a expliqué à ces membres que l'AI était un grand syndicat international qui représente les travailleurs du divertissement à travers l'Amérique du Nord et qu'ils devaient entrer en contact avec eux. C'est à ce moment que Tamara Gough, l'actuelle présidente de la section locale B-906, a contacté le Bureau canadien.

Le vice-président Lewis a raconté qu'il n'a pas fallu trop de temps pour réaliser que cette section locale n'avait pas de véritable structure. Alors qu'il aidait la section locale à négocier avec son seul employeur, le Confederation Centre of the Arts, le vice-président Lewis a découvert qu'un grand nombre d'individus n'avaient pas été admis comme membres avec l'Internationale et que de façon similaire des anciens membres n'avaient jamais été retirés des fichiers de l'AI.

Le Bureau canadien continue de travailler avec la section locale pour remettre en place les structures. Le représentant DaPrato a été assigné pour venir en aide à la section locale dans la révision de sa Constitution et de ses règlements. Avec l'aide du Bureau canadien, la section locale a pu aller chercher une augmentation de 2 % pour chacune des années de sa nouvelle entente de trois ans avec le Confederation Centre of the Art. Elle a aussi obtenu le retrait de certaines classifications d'emplois obsolètes et la réinclusion de conditions permettant aux employés à temps partiel de se joindre au plan de santé.

En résumé

• Great Lakes Scenic est un atelier de construction de décors du sud-ouest de l'Ontario qui a déjà des ententes avec les sections locales 129 et 828. Great Lakes Scenic est une compagnie soeur de F&D Scenic de Calgary qui a pour sa part une entente avec la section locale 212. Le vice-président Lewis a rencontré les dirigeants de la compagnie pour leur proposer une entente qui couvrirait leur projet d'expansion en Amérique du Nord et qui s'inspirerait de l'entente actuelle avec Global Spectrum. Les discussions vont bien et un accord est anticipé pour bientôt.

• Deux des principaux syndicats du secteur privé ont fusionné récemment. Il s'agit du syndicat canadien des travailleurs de l'automobile et du syndicat des travailleurs des communications, de l'énergie et du papier. Ce nouveau syndicat appelé UNIFOR est en train de développer un statut de membre associé qui permettrait à des travailleurs d'obtenir des bénéfices reliés au syndicat même en l'absence d'un contrat de travail. Indépendamment de cette initiative, l'agent d'affaires de la section locale 56 (scène – Montréal), Jason Vergnano, a proposé au Bureau canadien un projet similaire. Le président Loeb a mandaté la représentante Julia Neville pour qu'elle prépare un rapport envisageant cette possibilité pour l'AIEST.

• Le Bureau canadien continue de mettre à jour sa base de données qui regroupe les décisions légales concernant les sections locales de l'AI au Canada. Les jugements qui s'y trouvent sont régulièrement consultés par les sections locales et leurs avocats partout au Canada. Des résumés de ces jugements en français sont maintenant aussi disponibles au Bureau canadien.

• Un réseau d'accès aux fichiers électroniques est depuis quelque temps accessible à partir d'un serveur localisé dans le Bureau canadien. Une récente mise à jour permet maintenant l'accès à partir de la technologie VPN (réseau virtuel privé).

• Le président Loeb a félicité le Bureau canadien pour toutes ces réussites depuis la dernière rencontre du Bureau général en juillet 2013. Il a affirmé que le Bureau canadien, avec la poursuite de ses initiatives progressistes en collaboration avec toutes les sections locales au Canada, constitue un véritable exemple de leadership. Selon lui, cette coopération permet d'utiliser au mieux les ressources de l'AI et l'approche unifiée donne de la force et de l'influence à cette grande Alliance. Le président Loeb précise que le Bureau canadien se doit de continuer ses efforts et de rester politiquement actif face au climat antisyndical qui règne actuellement au Canada.

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
207 West 25th Street, 4th Floor
New York NY 10001
Tél. 212 730-1770
Fax 212 730-7809

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
10^e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22 St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416 362-3569
Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11^e district
CHERYL BATULIS
2 Neilor Crescent
Toronto ONT M9C 1K4
Tél. 416-622-8558
Fax 416-620-5041
iad11@bellnet.ca

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
DENIS FOREST
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est Local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846

262 > Montréal
ISABELLE WOUTERS
Secrétaire archiviste
1945 Mullins Bureau 160
Montréal QC H3K 1N9
Tél. 514 937-6855
Fax 514 272-5763
ysowout10@hotmail.com

514 > Montréal
IAN LAVOIE
4530 rue Molson, Bureau 201
Montréal QC H1Y 0A3
Tél. 514-937-7668
Fax 514-937-3592
bergeron.christian@iatse514.com

ICG 667 > Est du Canada
DAVID ORTON
229 Wallace Avenue
Toronto ON M6H 1V5
Tél. 416-368-0072
Sans frais (Est du Canada)
1-877-368-1667
Fax 416-368-6932

863 > Montréal
MÉLANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
Tél. 514-524-1630
iatse863@gmail.com

523 > Québec
RINA CAMPION
2700, rue Jean-Perrin
Bureau 490
Québec QC G2C 1S9
Tél. 418-847-6335

849 > Provinces maritimes
MARCEL BOULET
15 McQuade Lake Crescent, 2nd floor
Halifax NS B3S 1C4
Tél. 902 425-2739
Fax 902 425-7696

LORRAINE ALLEN
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22 St. Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416-362-2665
Fax 416-362-2351
www.ceipr.ca

POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN IATSE
CP 34123, Québec QC
Canada G1G 5X0